

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

SULLY PATRIMOINE GESTION a mis en place une politique de rémunération variable de ses collaborateurs, dont l'objet est :

- De ne pas encourager la prise de risque excessive,
- Etre en cohérence avec la gestion des risques.

SULLY PATRIMOINE GESTION applique dans sa politique de rémunération les principes suivants, énoncés par les associations professionnelles :

- La partie fixe de la rémunération est suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise,
- La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est absolue. Il n'y a pas de vase communicant entre l'une et l'autre partie de la rémunération.

Conformément aux préconisations réglementaires, SULLY PATRIMOINE GESTION a opté pour une rémunération variable qui dépendra d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, aussi bien individuels que collectifs.

